



La Ferrière



Renan



Sonvillier



Saint-Imier



Villeret



Cormoret



Courtelary



Cortébert



Corgémont



Sonceboz-Sombeval

Communiqué de presse

Magic Pass reconduit à un prix préférentiel



L'offre proposée par les 10 communes allant de la Ferrière à Sonceboz s'adresse autant aux skieurs aguerris qu'aux débutants qui souhaiteraient se concentrer sur les installations régionales

Pour sa 9ème saison, l'abonnement de saison sera valable dans près de 100 stations de ski et 48 destinations d'été. Les enfants en âge de scolarité des dix communes actionnaires d'Erguël Sports SA peuvent se le procurer dès à présent.

Vous bénéficierez de 17 nouvelles destinations dont 9 stations françaises supplémentaires, 2 stations italiennes, et l'offre bernoise qui poursuit également sa progression. Le prix du Magic Pass a augmenté de 13.- francs cette saison. Pour les enfants nés entre 2010 et 2019, il est vendu au prix de 282 francs. Pour rappel, les enfants qui ont moins de 6 ans ne payent pas.

La mission du Magic Pass est d'offrir un accès illimité et abordable aux plaisirs de la montagne toute l'année au plus grand nombre.

Si l'on déduit la subvention de 110 francs proposée dans les communes qui s'étendent de La Ferrière à Sonceboz, les enfants en âge de scolarité peuvent utiliser les remontées mécaniques des destinations partenaires du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026 pour 172 francs. Un prix qui défie toute concurrence !





La Ferrière



Renan



Sonvillier



Saint-Imier



Villeret



Cormoret



Courtelary



Cortébert



Corgémont



Sonceboz-Sombeval

Offre limitée dans le temps

Il s'agit, néanmoins, de ne pas trop tarder pour acquérir son sésame. L'offre préférentielle à 282 francs est limitée dans le temps.

Attention, il n'est pas possible de souscrire au Magic Pass dans les communes. Il faut passer commande directement sur le site www.magicpass.ch. Vous y trouverez d'ailleurs, la liste des stations ainsi que quelques informations utiles. Dès leur ouverture estivale respective, il sera également possible de se le procurer aux guichets des stations partenaires ouvertes.

La somme de 110 francs est remboursée du 1^{er} juin au 30 novembre 2025 par les caisses communales respectives sur présentation de l'abonnement acquis.

Abonnement local maintenu

Pour les écoliers qui souhaiteraient se limiter aux seules installations des Bugnenets-Savagnières, de Tramelan et du Crêt-du-Puy, il vous est proposé grâce au partenariat noué avec la société des remontées mécaniques Bugnenets-Savagnières SA un forfait de 6 jours pour le prix de 60 francs ou un forfait de 6 demi-journées pour le prix de 30 francs, valable deux saisons.

Le processus de commande de l'abonnement local est lancé dès à présent. Un formulaire sera distribué par le biais des écoles. Il devra être retourné aux communes de domicile jusqu'au 1^{er} septembre 2025.

